



Marin, le 23 octobre 2007

à

Rodolphe DÉSIRÉ

Maire et Conseiller Général du Marin
Sénateur honoraire

Cabinet du Maire

RD/GG/MMT – N° 1093

Tél. : 05 96 74 11 11

Fax : 05 96 74 63 74

Monsieur le Président

Chambre Régionale des Comptes

Centre Saint-John Perse

B.P 451

97164 POINTE-A PITRE

Monsieur le Président,

Mes observations et l'audition du 13 Septembre 2007 m'ont permis de corriger certains aspects négatifs de votre analyse sur la gestion de la commune du MARIN et je m'en félicite.

Je constate que le rapport définitif que vous en faites prend en compte – quoique insuffisamment – certains des compléments d'informations que j'ai tenu à vous présenter.

Le caractère normatif de votre analyse et des conclusions qui en découlent, prend difficilement en compte une réalité que je n'ai cessé d'indiquer : l'obligation subie par la commune d'assurer son développement par la mise en œuvre de moyens et d'équipements structurants afin d'en renforcer l'attractivité.

Cette démarche issue d'une prospective territoriale a porté ses fruits comme vous le reconnaissez, tout en occultant néanmoins la conséquence financière directe qu'elle induisait sur les comptes communaux.

Riche de quelques 9000 habitants, passant en moins de 15 ans d'un statut rural à celui de centre administratif régional et d'activité commerciale et portuaire, la commune du MARIN a dû avancer à marche forcée vers son aménagement que la publication – contestée – du PLU sanctionné par une vision à long terme de son avenir.

Malgré les recommandations successives de la Chambre depuis 1999 et un budget réglé par le Préfet de Martinique depuis cette période, la Commune du Marin n'a pas constaté dans ces contrôles et règlements une entrave à sa démarche d'équipement, car elle répondait au besoin vital de désenclavement du Sud de la Martinique et au nécessaire rééquilibrage économique du département souhaité par tous ses acteurs publics et institutionnels.

Le transfert de cet objectif par l'instauration d'une Sous-préfecture du Sud ne s'est pas accompagné de moyens publics et nationaux suffisants puisque le Marin a dû assurer seul la charge directe et indirecte – mise à disposition gratuite de moyens immobiliers – qu'imposait une telle ambition.

Les réalisations telles que le Port, le Centre de Carénage, l'équipement des quartiers, l'augmentation de l'offre de logements, les différents centres commerciaux, sont autant de preuve de l'effort consenti par le Marin pour son équipement et son rayonnement sur la région Sud de la Martinique, et constitue un succès difficilement contestable.

La gestion sociale des effectifs et emplois s'est imposée à la commune qui a dû, depuis la fin de l'ère agro-industrielle, répondre à la demande d'emplois et de revenus de sa région afin d'assurer – à son échelle – le rôle de cohésion sociale attendu des pouvoirs publics locaux.

L'organisation de la Fonction Publique territoriale issue des lois de 84 et suivantes a participé à protéger certes les agents communaux, mais a contraint les collectivités locales à des normes dans la gestion de leurs emplois et effectifs.

Contraintes avant tout financières qui au fil des ans se sont renforcées d'un corollaire social celui de la permanence dans l'emploi par la perspective de titularisation pour ceux qui en faisaient la demande – les textes parlent de « vocation à être titularisés ».

La progression du nombre d'agents titulaires de la commune sur la période étudiée par vous, est dans le droit fil du respect de la Loi en ce domaine, malgré la forte pression exercée sur notre budget par le coût financier de cette démarche.

Le caractère rigide des charges de personnel relevé par vous est inhérent à notre politique sociale, culturelle et d'équipement, et répond à l'obligation, non compensée, de notre statut de siège de Sous-préfecture d'arrondissement qui a artificiellement augmenté la charge de gestion de notre collectivité.

Notre intégration à la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique n'a pas encore produit les avantages de la mutualisation souhaitée dans l'effort de développement et d'équipement de notre territoire commun, permettant ainsi d'alléger le poids de notre charge de service public.

Si la perte de recettes de la taxe professionnelle – dont je rappelle qu'elle est en augmentation constante de sa base – doit être compensée par la CAESM, cette démarche est hésitante ; créant une contrainte supplémentaire sur notre budget et réduisant d'autant nos marges de manœuvres financières.

Néanmoins, comme vous l'avez constaté la commune a pratiquement achevé son programme d'équipement, se traduisant depuis plus d'un an par une pause sur ses équipements, après une poussée importante entre 2002 et 2004.

L'objectif des prochaines années visera à mettre en œuvre un plan de modernisation de l'administration communale compatible avec la vision d'avenir qui est la nôtre en s'attachant à mettre le Marinois au centre de notre stratégie d'actions par une meilleure lisibilité de nos politiques locales.

Ainsi donc, malgré la vision normative de la gestion des finances publiques qui vous oblige vous avez su comprendre nos limites, quant au respect de vos recommandations antérieures, qui ne tenaient pas à une volonté politique contraire mais à la mise en œuvre d'une vision de développement obligé, pour notre commune.

Les engagements pris par mon administration et par moi, au cours de nos différents échanges, seront tenus non seulement parce qu'ils répondent à votre attente, mais surtout parce qu'ils participeront à renforcer nos moyens afin de mieux répondre aux retombées bénéfiques de nos actions antérieures, et à gommer l'image déformée d'une commune peu soucieuse de son devenir.

Voilà, Monsieur le Président, les observations que je tenais à faire à la lecture de votre rapport définitif et vous prie de croire en l'expression de ma considération distinguée.



Rodolphe DESIRE

**Maire et Conseiller Général
Sénateur Honoraire**